

**Elections aux URPS des masseurs kinésithérapeutes**  
**Scrutin du 7 décembre 2015**  
**Région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes**

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES**  
**DU 11 DECEMBRE 2015**

Conformément à l'article R4031-35 du code de la santé publique, la Commission de Recensement des Votes s'est réunie le vendredi 11 décembre 2015 pour procéder au recensement des votes du scrutin en vue de désigner les membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé regroupant les masseurs-kinésithérapeutes d'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes.

Les opérations de dépouillement sont publiques, elles ont débuté à 9h à l'ARS d'Aquitaine, siège de la commission.

### **1. Membres de la Commission de recensement des votes présents**

- Le Président de la Commission de recensement des votes :
  - o Mme Maylis TOURNAY, représentant le Directeur Général de l'ARS d'Aquitaine,
- Les masseurs-kinésithérapeutes, membres de la Commission :
  - o Mme Stéphanie BELLOCQ-GOUEDEL
  - o M. Eric BUNA
  - o M. Etienne LAIZET
  - o M. Patrick LAMAT
  - o M. Jean Louis RABEJAC

## 2. Décompte préalable au dépouillement

La livraison des plis a été effectuée à 8h10 par le prestataire

Les enveloppes contenant les votes par correspondance ont été réunies au siège de la Commission de recensement des votes, classées par circonscription de caisse primaire d'assurance maladie et par ordre alphabétique.

La Commission de recensement des votes a arrêté l'état de réception des enveloppes de vote par correspondance établi par circonscription de caisse primaire d'assurance maladie. Le total des plis reçus est le suivant :

Circonscription	Nombre de plis reçus
DORDOGNE	74
GIRONDE	453
LANDES	103
LOT-ET-GARONNE	101
PYRENEES-ATLANTIQUES Bayonne	85
PYRENEES-ATLANTIQUES Pau	98
CORREZE	76
CREUSE	28
HAUTE-VIENNE	102
CHARENTE-MARITIME	175
CHARENTE	79
DEUX-SEVRES	51
VIENNE	71
<b>TOTAL</b>	<b>1 496</b>
NB INSCRITS	5 737
TAUX DE PARTICIPATION	26,08%

### 3. Dépouillement

Le bureau de vote est composé comme suit :

- Mme Maylis TOURNAY, Présidente du bureau de vote, désignée par le Directeur Général de l'ARS Aquitaine
- Les masseurs-kinésithérapeutes, membres de la commission
  - Mme Stéphanie BELLOCQ-GOUEDEL
  - M. Eric BUNA
  - M. Etienne LAIZET
  - M. Patrick LAMAT
  - M. Jean Louis RABEJAC
- Les scrutateurs dont les noms figurent sur la liste d'émargement ci-jointe ;

Les opérations de pointage et de dépouillement des votes sont effectuées par 15 scrutateurs réunis autour de 5 tables de dépouillement comportant chacune 1 urne.

Le bureau de vote a procédé aux opérations de dépouillement des votes émis par circonscription de caisse d'assurance maladie.

#### 1) Contrôle de validité des enveloppes retour

Le président du bureau fait vérifier qu'il ne manque aucune enveloppe suite aux opérations de pointage. Il est alors procédé à l'ouverture des plis après annonce à haute voix du nom du votant, en faisant référence à la liste électorale et en vérifiant la validité de l'envoi. Une fois que l'enveloppe est déclarée valable, le scrutateur émarge la liste au nom de l'électeur. L'enveloppe de scrutin est ensuite introduite dans l'urne.

L'« enveloppe retour » non valable est conservée, fermée, jusqu'à clôture des opérations de vote, où toutes les enveloppes retour déclarées non valables seront comptées.

- Le bureau de dépouillement a décompté :

<b>Nombre d'électeurs inscrits</b>	<b>5 737</b>
<b>Nombre de plis reçus</b>	<b>1 496</b>
<b>Nombre de plis non valables</b>	<b>123</b>
<b>Nombre de plis valables (nombre de votants)</b>	<b>1 373</b>

**A la suite du comptage, le président déclare closes les opérations de vote.**

## 2) Résultats du dépouillement

	DORDOGNE (24)	GIRONDE (33)	LANDES (40)	LOT-ET-GARONNE (47)	PYRENEES-ATLANTIQUES (64) Bayonne	PYRENEES-ATLANTIQUES (64) Pau	CORREZE (19)	CREUSE (23)	HAUTE-VIENNE (87)	CHARENTE (16)	CHARENTE-MARTIME (17)	DEUX-SEVRES (79)	VIENNE (96)	TOTAL
Nombre d'électeurs inscrits	276	1 865	452	249	648	426	182	74	285	179	633	202	266	5 737
Nombre de plis reçus	74	453	103	101	85	98	76	28	102	79	175	51	71	1 496
Nombre de plis non valables	1	42	11	2	18	12	4	3	3	4	11	7	5	123
Nombre de plis valables (nombre de votants)	73	411	92	99	67	86	72	25	99	75	164	44	66	1 373
Enveloppes de vote non valables	3	26	6	10	4	7	3	0	10	3	11	7	6	96
Bulletins nuls														
Bulletins blancs														
Nombre de suffrages exprimés	70	385	86	89	63	79	69	25	89	72	153	37	60	1 277

FFMKR														
Suffrages exprimés	15	144	60	27	18	20	54	2	17	48	68	22	38	534
UNSMIKL														
Suffrages exprimés	55	241	26	62	45	59	15	23	72	23	85	15	22	743

### 3) Répartition des sièges :

L'élection ayant lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, il y a donc lieu de procéder selon la règle du quotient électoral et selon la règle de la plus forte moyenne.

**Nombre de postes à pourvoir : 24**

- a) Calcul du quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de postes à pourvoir

Quotient électoral :  $1\,277/24 = 53,208333$

- b) Attribution des sièges selon la règle du quotient électoral :

Règle : nombre de suffrages exprimés par liste divisé par le quotient électoral

	Nbre de suffrages exprimés/quotient électoral	Nbre de sièges obtenus
FFMKR	10,03602193	10
UNSMKL	13,96397807	13
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>

- c) Attribution des sièges selon la règle de la plus forte moyenne

Règle : nombre de suffrages exprimés par liste divisé par le nombre de sièges attribués en première répartition + 1

	Nbre de suffrages exprimés/nombre de sièges attribués en première répartition + 1	Plus forte moyenne	Nbre de sièges obtenus
FFMKR	48,54545455	53,07142857	10
UNSMKL	53,07142857		14
<b>TOTAL</b>			<b>24</b>

#### **4) Proclamation des résultats**

Sont déclarés élus pour la liste FFMKR, « kiné responsable, je décide ! » :

1. GOUEDEL épouse BELLOCQ Stéphanie
2. LAMAT Patrick
3. BUNA Eric
4. BOUYSSOU Marc
5. MARTIN Stéphane
6. DUFOUR épouse ESCARMENT Françoise
7. BOISSEAUD Emmanuel
8. FROUARD Franck
9. SUDRE Jean-Louis
10. FERRY Jacques

Sont déclarés élus pour la liste UNSMKL :

1. MULON Mickaël
2. LE MOIGNE épouse BUSSET Sandrine
3. GUILHOT Michel
4. GUILLOT Elsa
5. RABEJAC Jean-Louis
6. FARRUGIA Pierre-Yves
7. VERSEPUY Michel
8. RIFF Samuel
9. VIAUD Hubert
10. GUITTON Alain
11. LAFOND Lionel
12. OTTAVIANI François
13. BOUYGUES épouse SUDRIE Marie-Véronique
14. DEMONS Thierry

## OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Les membres de la commission de recensement des votes réunie le 11 décembre 2015 ont décidé :

- à la majorité que les enveloppes retour délivrées par La Poste ne portant pas de cachet dateur sont considérées comme valables
- à la majorité que les plis qui ont été reçus hors délai sont déclarés non valables mais doivent être comptabilisés dans le total des plis reçus.
- la prise en compte d'une enveloppe retour arrivée directement à l'ARS Aquitaine, siège de la commission de recensement des votes.
- la prise en compte d'enveloppes retour fermées par un scotch
- la prise en compte de deux enveloppes dont le nom du professionnel de santé a été barré et remplacé par un autre nom inscrit manuellement. Ces deux enveloppes concernent deux professionnels exerçant au sein du même cabinet qui ont inversé leur enveloppe retour.

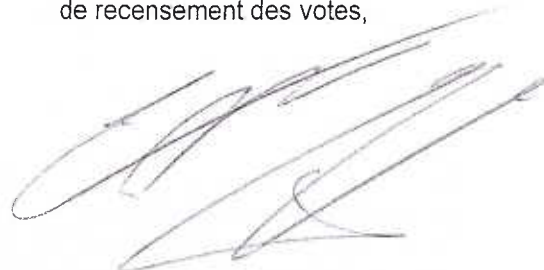
## CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent Procès-verbal a été clos le 11 décembre 2015 à 13h05

Le Président de la Commission de  
recensement des votes,



Les Membres de la Commission  
de recensement des votes,



Les Délégués de listes



## CONTENTIEUX

En application des dispositions combinées des Articles R.4031-36 du Code de la Santé Publique, les réclamations contre les résultats des élections sont portées dans les **cinq jours** suivant la proclamation de ceux-ci devant le **Tribunal d'Instance de Bordeaux** où se trouve le siège de la Commission de recensement des votes.





ELECTIONS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes du 7 décembre 2015

Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

- Dépouillement du 11 décembre 2015 -

EMARGEMENT SCRUTATEURS

Salle BC: Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Département	n° salle	N° table	Nom des scrutateurs	EMARGEMENT
Gironde (33) Charente (16)	Salle BC au rez de patio	1	DUCLEROIR Serge	
			WALGER Jean-François	
			LAFOND Lionel	
Gironde (33) Haute-Vienne (87)	Salle BC au rez de patio	2	FARRUGIA Pierre-Yves	
			FRESNEDA Jean-Louis	
			LEPINE Jacqueline	
Dordogne (24) Landes (40) Lot et Garonne (47) Haute Vienne (87)	Salle BC au rez de patio	3	GUILHOT Michel	
			ESCARMENT Françoise (table 4)	
			VIAUD Hubert	
Pyrénées Atlantique (64) circonscription de Pau circonscription de Bayonne Corrèze (19) Creuse (23)	Salle BC au rez de patio	4	GUITTON Alain	
			GALLIMARD Damien	
			TOURAINÉ Rémi (table 3)	
Charente-Maritime (17) Deux Sèvres (79) Vienne (86)	Salle BC au rez de patio	5	HIVERT Cyrille	
			FROUARD Franck	
			BORIE-DUCLAUD Christophe	

Table 4. LENOIRE-BUSSET Sandrine

Table 3. Lenoire Françoise

